

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 15 décembre 2023

Nombre de délégués des Communes en exercice : 52

Nombre de membres présents ou représentés : 45

Délibération n° CC-2023-247

Objet de la délibération : **TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU SITE DOMANIAL DES "SOURCES DE L'HUVEAUNE" COMMUNE DE NANS-LES-PINS - AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT PUBLIC-PUBLIC ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA PROVENCE VERTE ET L'OFFICE NATIONAL DES FORETS**

L'an deux mil vingt-trois, le quinze décembre, à 08h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à Salle Polyvalente (près de la piscine), sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 8 décembre 2023.

Présents : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, BOURLIN Sébastien, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémy, PERO Franck, VERAN Jean-Pierre, GUISIANO Jean-Martin, ARTUPHEL Ollivier, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, GUEIT Laurent, HOFFMANN Olivier, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, TONARELLI Patrice, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal, BERTIN-PATOUX Lydie, CANO-MAIREVILLE Nathalie, FIRMIN Myriam, GIUSTI Annie, LANGE-RINAUDO Corinne, LAYOLO Cécile, MONDANI Denis, PELISSIER Magali, PONCHON Marie-Laure, VALLOT Philippe, BARTHELEMY Olivier, BELAIDI Mouloud.

Absents ayant donné procuration :

GROS Michel donne procuration à PERO Franck, GOMART-JACQUET Blandine donne procuration à SIMONETTI Pascal, GUIOL André donne procuration à AUDIBERT Eric, MAZZOCCHI Lionel donne procuration à FABRE Gérard, NEDJAR Laurent donne procuration à DELZERS Catherine, SALOMON Nathalie donne procuration à VALLOT Philippe.

Absents : DECANIS Alain, BETRANCOURT Claude, FREYNET Jacques, KHADIR Paul, KIEFFER Bertrand, LANFRANCHI-DORGAL Christine, LE METER Sophie.

Secrétaire de Séance : Carine PAILLARD

Monsieur Ollivier ARTUPHEL expose :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n° 41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU la délibération n° BC-2022-022 du Bureau communautaire du 8 juillet 2022 portant approbation de la candidature de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte à « l'appel à projet sites touristiques exemplaire - expérience client et gestion des flux touristiques » ;

VU la délibération n° CC-2023-024 du Conseil communautaire du 10 février 2023 relative à la convention de partenariat public-public entre la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte (CAPV) et l'office national des forêts (ONF) portant sur les travaux d'aménagement du site domanial des « Sources de l'Huveaune » situé sur la commune de Nans-les-Pins ;

CONSIDERANT que cette convention définissant les modalités du partenariat entre la CAPV et l'ONF, afin de cofinancer et mettre en œuvre des travaux d'aménagement du site domanial des Sources de l'Huveaune à Nans-les-Pins, réalisés sous maîtrise d'ouvrage ONF, a été signée le 21 mars 2023 ;

CONSIDERANT que le plan de financement présenté était le suivant :

Partenaires	Taux	Participation HT
Agglomération Provence Verte	60 %	111 195 €
Office National des Forêts	40 %	74 130 €
Coût total du projet (hors maîtrise d'œuvre)		185 325 €

CONSIDERANT que suite à « l'appel à projets sites touristiques exemplaires - volet 1 - expérience client et gestion des flux touristiques » auquel la CAPV a candidaté en 2022, une aide financière de la Région SUD PACA a été obtenue à hauteur de 52 906 € HT (dossier n°2022_07441) pour le projet de préservation des Sources de l'Huveaune ;

CONSIDERANT que la CAPV, par courrier du 23 mars 2023, a sollicité auprès de la Région SUD PACA, le transfert de la subvention allouée de 52 906 € au profit de l'ONF, qui assure la maîtrise d'ouvrage du projet d'aménagement, afin de pouvoir le mettre en œuvre dans les meilleurs délais ;

CONSIDERANT que la Région a validé le transfert de la subvention, par courrier notifié à l'ONF le 23 juin 2023 ;

Identifiant de l'acte délivré par la préfecture : 083-810400013-20231215-9002-DE-1-1
Date de validation par la préfecture : 18 décembre 2023
Date d'affichage : 18 décembre 2023

CONSIDERANT le plan de financement est ainsi modifié :

Partenaires	Taux	Participation HT
Agglomération Provence Verte	31,5 %	58 289 €
Région SUD PACA	28,5 %	52 906 €
Office National des Forêts	40 %	74 130 €
Coût total du projet (hors maîtrise d'œuvre)		185 325 €

CONSIDERANT que ce nouveau plan de financement nécessite un avenant n°1 à la convention initiale signée entre les deux parties (CAPV et ONF) le 21 mars 2023 ;

Il est demandé au Conseil communautaire :

- **D'APPROUVER** la participation de la Communauté d'Agglomération à hauteur de 58 289 € pour un budget de 185 325 € (soit un taux d'intervention de 31.5 %) conformément au plan de financement modifié tel que présenté ci-dessus, au bénéfice de l'Office National des Forêts, établissement public à caractère industriel et commercial, représenté par Monsieur François Bland, directeur de l'agence territoriale Var-Alpes Maritimes – 62 Avenue Valéry Giscard d'Estaing – Nice Leader – Immeuble Apollo – 06205 NICE Cedex 3.
- **D'APPROUVER** les modalités de l'avenant n°1 à la convention de partenariat correspondante, ci-annexé.
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à le signer ainsi que tous actes ou documents y afférents.
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits en dépense sur le budget principal de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

*Acte rendu exécutoire après télétransmission
le 18/12/2023
et affichage le*

Fait et délibéré à Brignoles,
le 15 décembre 2023

Le Président
de l'Agglomération Provence Verte

signé électroniquement le 18 décembre 2023

Didier BREMOND